

Le club prévention sécurité de *la Gazette* et France Médiation organisaient le 13 juin à Lille une Rencontre d'actualité. Objectif : dresser un état des lieux des bonnes pratiques de la médiation sociale dans le champ de la tranquillité publique et comprendre sa place dans le partenariat local de sécurité.

Cette rencontre fut l'occasion pour le Secrétaire Général du Comité Interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD), Pierre N'Gahane, de rappeler que la médiation sociale est désormais reconnue parmi les priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Plus précisément, l'action de la médiation sociale visant la tranquillité publique pourra s'inscrire dans les schémas de tranquillité publique qu'il appartient aux élus d'établir avant la fin de l'année. Ces schémas locaux de tranquillité publique seront pilotés par le conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD / CISPD).

S'inscrivant « par nature » dans les interstices, la médiation sociale dans le champ de la tranquillité publique doit articuler au mieux son action avec les acteurs présents localement parmi lesquels on peut citer : les forces de l'ordre, la prévention spécialisée, les bailleurs sociaux ou encore les transporteurs publics. A l'échelle locale, l'élaboration du schéma de tranquillité publique devra permettre d'assurer l'approche globale nécessaire au bon maillage des acteurs et des actions, en articulant prévention situationnelle (largement privilégiée dans le Plan précédent) et prévention sociale auquel le FIPD accorde désormais une part plus importante de financement.

Proximité : l'atout du médiateur

La connaissance fine du territoire, des quartiers et de leurs habitants portée par le médiateur social constitue une « expertise sociale territoriale » qui pourra utilement être mobilisée tant dans la préparation des schémas locaux de tranquillité publique que des contrats de ville a rappelé Eric Briat représentant le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET). Ces deux stratégies locales ayant vocation à s'appuyer sur la participation des habitants, les médiateurs sociaux peuvent constituer un relais supplémentaires qu'il convient de ne pas négliger, aux côtés des autres acteurs locaux au contact du public (centres sociaux, associations de prévention spécialisée, associations locales...).

Coordination, coopération locale : des préalables à ne pas négliger

La table ronde réunissant les villes d'Armentières et Valenciennes et l'agglomération Cap Calais a été l'occasion pour ces trois collectivités de présenter leur dispositif de médiation sociale. Chaque collectivité a souligné l'importance de la complémentarité entre tous les acteurs soucieux de prévenir la délinquance, loin de tout a priori de concurrence. Une complémentarité qui repose également sur une professionnalisation des médiateurs sociaux, à laquelle contribue le réseau France Médiation, mais aussi sur un cadre déontologique qui balise les échanges d'informations avec les autres acteurs en respectant les contraintes d'information partagée et de confidentialité de chacun.

Rappelons qu'en Nord Pas-de-Calais, une mission soutenue par l'Etat et le Conseil régional vise à développer des emplois dans le champ de la médiation sociale(en savoir plus : www.mediation-npdc.fr [1])

Pour en savoir plus sur la rencontre du 13 juin, consulter le dossier "[La médiation sociale : un acteur au service de la tranquillité publique](#)" [2]sur le site de la Gazette

Pour en savoir plus sur la médiation sociale, ses liens à la politique de la ville, lire la synthèse "[Médiation sociale et politique de la ville](#)" [3] (IREV & Mission régionale d'appui à la médiation sociale NPDC, 2013)

Type d'actualites: [Information régionale](#) [4]

Dates: Mardi 15 juillet 2014 - 02:00

Thématiques: [Développement Social](#) [5]

[Politique de la ville - DSU](#) [6]

[Prévention](#) [7]

Publié le 15 juillet 2014

URL de la source (modifié le 15/07/2014 - 22:49): <https://www.irev.fr/actualites-0/mediation-sociale-et-tranquillite-publique-retour-sur-la-rencontre-du-13-juin-lille>

Liens

[1] <http://www.mediation-npdc.fr>

[2] <http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/la-mediation-sociale-un-acteur-au-service-de-la-tranquillite-publique>

[3] https://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/synthese-mediation_sociale.pdf

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4317>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3679>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3694>